

trouve le ministre du Travail, et je reconnais qu'il ne se l'est pas attirée. Le voilà qui sourit.

M. Connelly, président de l'Association nationale des constructeurs de maisons avait ceci à dire au nom de l'Association dans son communiqué du 24 août 1967:

M. Connelly a déclaré que l'Association partage l'inquiétude du gouvernement au sujet du financement par les ressources de Trésorerie. Il a signalé que les emprunts considérables du gouvernement à tous les échelons, pour le maintien de nombreux programmes non essentiels avaient entamé largement la provision de capitaux hypothécaires. Le gouvernement espère, et M. Connelly partage cet espoir, qu'en réduisant ses demandes sur le marché des capitaux, les taux d'intérêt baisseront et qu'alors les hypothèques attireront plus de capitaux privés.

Il ne reste plus grand espoir de ce côté-là, vu que le taux d'intérêt va peut-être être porté à 8.25 p. 100.

Je voudrais citer maintenant un extrait du *Telegram* du 29 septembre où on peut lire le commentaire suivant:

Serait-on si aveugle, à Ottawa, en ce qui concerne l'inflation croissante qui sévit dans le pays, inflation due en partie aux dépenses inconsidérées du gouvernement, qu'on en ignore que même les familles jouissant d'un revenu élevé ne peuvent s'offrir le luxe d'une nouvelle habitation?

Les dépenses du gouvernement par rapport à ses revenus sont-elles dans une telle impasse qu'il doive encourager les portefeuilleistes privés à acheter des hypothèques garanties par la Loi nationale sur l'habitation, au détriment des propriétaires éventuels?

Sans aucun doute, ceux qui auront le plus à souffrir de la situation présente et l'initiative actuelle du gouvernement—devenue, en fait, nécessaire à cause de ses agissements passés—sont précisément ceux qui ne peuvent pas en faire les frais, c'est-à-dire ceux qui gagnent moins de \$8,000 par an.

Le ministre du Travail nous a demandé, jeudi dernier, une solution à ce problème. Il nous a dit que le Conseil économique du Canada n'avait offert aucune proposition constructive. Ainsi que je l'ai déjà dit, ce que le gouvernement doit faire d'abord, c'est de reconnaître les facteurs qui ont provoqué cet état de choses. A moins d'admettre et d'accepter ces causes, comment peut-il les supprimer?

J'espère avoir réussi à montrer au gouvernement que ses initiatives sont responsables de l'impossibilité de se procurer à un taux raisonnable des fonds hypothécaires destinés à la construction d'habitations. Le gouvernement devrait discerner les mesures pratiques qui s'imposent pour répondre aux objectifs tracés par le Conseil économique du Canada. A la page 124 de son exposé, le Conseil économique signale ceci:

D'autre part, ces quelques dernières années, l'augmentation du nombre des logements n'a pas suivi

[M. Chatterton.]

celle du nombre des familles et des ménages, de sorte que le pourcentage de logements vides, a fortement diminué et que les prix des maisons d'habitation et des loyers ont connu des hausses très prononcées. De 1963 à 1966, le taux moyen de croissance du volume réel des dépenses consacrées à l'habitation a été de 3.2 p. 100 seulement par année.

Voilà désormais ce qu'il faudra faire et le gouvernement devrait y prêter une attention spéciale. On lit ensuite:

Pour répondre à la demande de logement que laissent entrevoir nos extrapolations de l'augmentation du nombre des familles et des ménages, il faudra construire en moyenne quelque 190,000 unités de logement par année entre 1966 et 1970. Cela suppose que le volume réel des dépenses en construction d'habitations devra s'accroître en moyenne de 8.4 p. 100 par année d'ici 1970, ou à bien plus de deux fois le rythme de la période de 1963 à 1966.

• (4.00 p.m.)

Par conséquent, monsieur l'Orateur, le gouvernement doit savoir que cette somme d'argent devra être consacrée à la réalisation des objectifs minimums fixés par le Conseil économique du Canada. Sinon, comment pourra-t-il prendre des mesures pour atteindre ces objectifs?

Du côté négatif: la page 287 de l'exposé du Conseil économique du Canada renferme le passage suivant:

Il ne faudrait pas qu'il (le secteur de l'habitation) continue à l'avenir de jouer au même point ce rôle de régulateur économique.

Le gouvernement doit aussi se rappeler ceci: La disponibilité des fonds destinés à l'habitation doit être régulière pour rendre plus rationnelles les initiatives de l'industrie du bâtiment afin que celle-ci puisse, avant qu'il soit trop tard, fournir les logements nécessaires au Canada. La page 286 du document dit ceci:

L'habitation est, de tous les grands secteurs de l'économie, celui où la plus forte augmentation de la productivité va s'imposer, du moins jusqu'à 1970.

A la page 283, on fait ressortir la nécessité...

...de l'établissement en détail des objectifs et de leur ordre de priorité...

Déterminons, monsieur l'Orateur, ce qui est important. Le logement est-il important? Si oui, qu'on lui consacre une certaine priorité et que le gouvernement adapte sa politique fiscale de façon à atteindre les objectifs inscrits à cette échelle de priorités. Le rapport ajoute:

...de façon à en assurer la compatibilité, l'appréciation continue des effets et de l'efficacité des programmes gouvernementaux de plus en plus nombreux et diversifiés au regard de leur coût et, enfin, une meilleure coordination entre les gouvernements au sujet de ces questions.